



S.BE.I – France

Société d'ingénierie et de labellisation du cadre de vie bâti durable

Paris, le 22-03-09

Problématique du système de labellisation S.BE.Q

S.BE.Q = « Sustainable Built Environment Qualification ».

« Problématique (II – N.f. – 1936) : Art, science de poser les problèmes. Ensemble de problèmes dont les éléments sont liés », Le Petit Robert.

Dans un premier temps, la problématique du système de labellisation S.BE.Q sera présentée sous forme d'un ensemble de problèmes, chacun approché par le biais d'une analyse typologique. A ce propos, il est rappelé que :

- « Type (II.4) : Ensemble des caractères organisés en un tout, constituant un instrument de connaissance par "abstraction rationnelle" (A. Cournot) et permettant de distinguer des catégories d'objets, d'individus, de faits » (Le Petit Robert).
- « Typologie (I.2) : Science de l'élaboration des types, facilitant l'analyse d'une réalité complexe et la classification » (Le Petit Robert).

Le repérage actuel des problèmes est le suivant :

- Ensemble des types de distinctions décernées par le système de labellisation S.BE.Q.
- Ensemble des types d'entités objets possibles des actions que distingue le système de labellisation S.BE.Q,
- Sujets de réflexion pour le système de labellisation S.BE.Q.
- Eléments structurant les projets de cadre de vie bâti durable.

Ils sont présentés à la suite.

oθo

Ensemble des types de distinctions décernées par le système de labellisation S.BE.Q

L'ensemble des types de distinctions décernées par le système de labellisation S.BE.Q est le suivant :

→ Des labellisations spécifiques : Elles traitent chacune un type donné d'actions ayant pour objet un type donné d'entités.

→ Des dispositifs de labellisation : Ils traitent chacun un ensemble donné de types d'actions menées simultanément ou successivement, ensemble d'actions ayant pour objet un type donné d'entités.

→ Des labellisations semi-globales : Elles traitent chacune un ensemble donné plus ou moins important de types donnés d'actions, ensemble d'actions ayant pour objet un ensemble donné plus ou moins important de types donnés d'entités.

→ Des attributions d'agrément : Elles assurent de la capacité de professionnels à appliquer correctement une ou plusieurs démarches d'actions utilisées dans le système de labellisation S.BE.Q.

◦θ◦

Ensemble des types d'entités objets possibles des actions que distingue le système de labellisation S.BE.Q

« ISO 8402, "Entité : Ce qui peut être décrit et considéré individuellement", AFNOR, 07-95 ».

Le système de labellisation S.BE.Q distingue des entités qui sont des actions qui contribuent au développement durable du cadre de vie bâti des territoires.

L'ensemble des types d'entités, qui sont les objets possibles des actions que distingue le système de labellisation S.BE.Q, est le suivant :

→ Les cadres de vie bâtis des territoires qui sont l'objet d'actions pour qu'ils soient satisfaisants des points de vue économique, sociétal et environnemental. On dénommera communément ces cadres de vie bâtis « cadres de vie bâtis durables (= CVBD) ».

→ Les bâtiments qui sont l'objet d'actions pour qu'ils soient (1) une contribution à la mise en œuvre de politiques de développement durable appliquées aux cadres de vie bâtis de leur territoire d'implantation ou (2) une facilitation à la mise en œuvre de politiques de développement durable à venir. On dénommera communément ces bâtiments « bâtiments durables (= BD) ».

→ Les bâtiments qu'on ne peut pas faire, pour des raisons conjoncturelles, qu'ils soient des bâtiments durables, mais qu'on peut faire qu'ils soient au moins satisfaisants du point de vue énergétique ou environnemental (= BSEE). On dénommera communément ces bâtiments « bâtiments à haute performance énergétique » ou « bâtiments à haute qualité environnementale ».

→ Les composantes des cadres de vie bâti qui ne sont pas des bâtiments et qui peuvent être, séparément ou par ensembles restreints, l'objet d'actions pour qu'elles soient (1) une contribution à la mise en œuvre de politiques de développement durable appliquées aux cadres de vie bâtis auxquels elles appartiennent ou (2) une facilitation à la mise en œuvre de politiques de développement durable à venir. On dénommera communément ces composantes « composantes, hors bâtiments, territoriales, durables (= CHBTD) ».

oθo

Sujets de réflexion pour le système de labellisation S.BE.Q

1 – Sujets de réflexion concernant les « cadres de vie bâtis durables (= CVBD) » :

Il est nécessaire de réfléchir :

- aux actions ayant pour objet les territoires ruraux,
- aux actions ayant pour objet les métropoles durables,
- à l'intégration du patrimoine dans les politiques de développement durable, en tant que valeur ajoutée du cadre de vie bâti durable.

2 – Sujets de réflexion concernant les « bâtiments durables (= BD) » :

Parmi tous les types de bâtiments qui contribueront à la mise en œuvre d'une politique de développement durable appliquée à leur territoire d'implantation, il en est certains qui auront une contribution particulière du fait :

- de leur fonctionnalité :
 - les bâtiments industriels,
 - les bâtiments du secteur tertiaire de la branche « santé et action sociale »,
 - les bâtiments du secteur tertiaire de la branche « enseignement supérieur et recherche ».
- de leur mode d'exploitation : les copropriétés.
- de leur fonctionnalité et de leur impact sur leur territoire d'implantation : les immeubles de très grande hauteur (ITGH).

3 – Sujets de réflexion concernant les « bâtiments satisfaisants du point de vue énergétique ou environnemental (= BSEE) :

Il est nécessaire de réfléchir les actions ayant pour objet ces bâtiments comme facilitation à la mise en œuvre de politiques de développement durable à venir concernant leurs territoires d'implantation.

4 – Sujets de réflexion concernant les « composantes, hors bâtiments, territoriales, durables (= CHBTD) :

Il est nécessaire de réfléchir l'intégration du rôle structurant des réseaux de transport dans l'organisation globale des cadres de vie bâtis durables.

oθo

Eléments structurant les projets de cadre de vie bâti durable

Rappelons quelles sont les six composantes du cadre de vie bâti des territoires :

- la composante « Espaces du cadre de vie bâti » où les constructions (bâtiments ou ouvrages) sont de qualité très variable, depuis les constructions de qualité insatisfaisante jusqu'aux constructions durables, c'est-à-dire qui contribuent à la mise en oeuvre d'une politique de développement durable du cadre de vie bâti du territoire sur lequel elles sont implantées,
- la composante « Réseaux »,
- la composante « Population » correspondant aux utilisateurs d'espaces et de réseaux, qui sont des habitants ou des non-habitants,
- la composante « Activités » comprenant les activités vitales, économiques, individuelles non vitales et non économiques, socioculturelles,
- la composante « Dispositif social, culturel, administratif et politique » qui est nécessitée par l'utilisation du territoire par la population,
- la composante « Contexte territorial » correspondant à l'ensemble des relations spatiales et temporelles existant entre le territoire et tout ce qui lui est extérieur.

Evidemment, ces composantes du système « cadre de vie bâti durable » sont des éléments structurant de tout projet de cadre de vie bâti durable en tant que (1) système déjà donné et (2) système en devenir.

En tant que système déjà donné, on doit s'appropriier son histoire pour ne pas délirer dès l'engagement du projet le concernant. Cette appropriation suppose le recours successif de diverses sciences de l'homme : géographie, anthropologie, démographie, économie politique, politique, étude des cultures et des mentalités, sociologie et même relations internationales.

En tant que système en devenir, on doit prendre le risque de la prospective. La composante « Réseaux » du système ne doit pas être considéré comme première.

En tant que système déjà donné et en devenir, sa composante « Dispositif social, culturel, administratif et politique » doit être étudiée avec attention : les services publics qu'elle dispose sur le territoire sont structurants d'une manière très inégale. On va d'un rôle structurant plutôt négligeable quand leur présence est juste sensée ou nécessaire, jusqu'à un rôle structurant important quand leur présence a un impact économique et/ou sociétal significatif. Toutes les fonctions suivantes doivent être étudiées en ce sens : assurer la défense territoriale ; assurer l'ordre et la sécurité et rendre la justice dans la perspective de la liberté et de l'égalité ; assurer les droits au logement, à la santé, à l'éducation, au travail, à la culture ; réguler les activités économiques de l'agriculture, de l'industrie et du secteur tertiaire ; assurer l'économie de toutes les fonctions.

